

Production audiovisuelle : une mission handicap pour la réussite des carrières

22 Avril 2021

Pascal Parsat - Expert Culture-HandicapS, Audiens



Créée début 2017, la mission handicap de la branche de la production audiovisuelle, en qualité d'expert culture et handicap, s'est imposée dans le paysage.

« On pense beaucoup à ceux qui ne peuvent pas accéder à la culture mais pensons aussi à ceux qui font la culture. »

Quelle est la genèse de la mission handicap de la branche de la production audiovisuelle ?

L'audit conduit par l'Appav (Association pour le paritarisme dans la branche de la production audiovisuelle) et les informations issues de la plate-forme Santé renforcée qui réunit le CMB (service interentreprises de santé au travail), Audiens, le Fonds de professionnalisation et de solidarité, Pôle emploi, Cap emploi et l'Afdas ont mis en évidence une réalité d'emploi de travailleurs handicapés dans la branche de la production audiovisuelle.

Le CSA fait état de 3 200 entreprises en 2017 dont seules 80 sont assujetties à l'obligation d'emploi (OETH). La plupart sont des TPE de moins de 20 salariés, qui pourtant peuvent gérer ponctuellement une grosse production et être assujetties à l'obligation d'emploi ! Ces entreprises ne disposent pas toutes de services des ressources humaines. Un salarié de la branche présentant des problématiques de santé ne pense pas spontanément à voir la médecine du travail, s'adresser à une assistante sociale, s'emparer de ses droits, les activer et les faire valoir.

Pour le recrutement, les employeurs passent par des castings ou des agents artistiques, ne pensant pas systématiquement à faire appel à Pôle emploi ni Cap emploi. La mission handicap créée le 1er février 2017 fait le lien entre employeurs, salariés et acteurs de l'emploi. Au sein de cette mission, tous les partenaires attachés à la réussite des carrières sont mobilisés pour faire en sorte que, quel que soit l'interlocuteur, le professionnel en situation de handicap aura la même information et entrera dans une boucle d'accompagnement dédiée à sa spécificité et sa réalité métier. La mission handicap est une sorte de guichet unique.

Pourquoi le choix d'une convention avec l'Agefiph plutôt qu'un accord agréé ?

S'il existe un seul code du travail, beaucoup de situations dans nos métiers nécessitent d'adapter, de faire du sur mesure. La singularité de situations, de profils se heurte aux règles générales de l'Agefiph plus adaptées aux autres secteurs d'activités. Nous avons donc fait le choix de signer une convention triennale tripartite entre l'Agefiph, l'Appav et Audiens qui est l'opérateur de la mission handicap de la production audiovisuelle.

Comment se caractérise votre collaboration avec le secteur adapté et protégé ?

Le Gesat, qui recense les entreprises dans le secteur du SPSA (Secteur Protégé et Secteur Adapté), est un de nos partenaires. Avec lui, nous permettons aux entreprises qui le veulent, le doivent, le souhaitent, d'identifier une entreprise du secteur protégé et adapté pour répondre à leurs achats de production.

Parallèlement, nous pouvons raisonnablement dire qu'il y a de vrais enjeux pour le secteur protégé et adapté à répondre aux besoins des professionnels de nos secteurs, à innover dans divers champs : synopsis, cantine, décors, costumes, conciergerie, lieux de tournage, de restauration, d'hébergement de décors, livraisons, locaux, sous-titrage, audio description, sur-titrage, facile à lire et à comprendre... D'autres pistes sont à explorer via le télétravail ou la mise à disposition de salariés. Par ailleurs, ce secteur d'emploi protégé est un réel sas de retour à l'emploi.

Propos recueillis par Pauline Baumgartner (mars 2018)

Tags : [handicap](#) [1] | [audiovisuel](#) [2] | [insertion](#) [3] | [Audiens](#) [4]